

Pourquoi SurvivorsUK ne s'adresse qu'aux personnes majeures

En tant qu'organisme, notre politique nous impose de ne travailler qu'avec des hommes âgés de plus de 18 ans. Il est toutefois important de noter que, s'il est primordial que vous soyez âgé de plus de 18 ans pour prendre contact avec nous, l'âge que vous aviez lorsque vous avez été abusé sexuellement n'a aucune incidence sur le service que nous fournissons.

Aider les personnes auprès desquelles nous pouvons être le plus efficace

Nous travaillons avec des personnes majeures, car nous estimons que nous sommes plus compétents avec elles.

Nous ne disposons d'aucune expérience avec les mineurs. Nous employons actuellement des personnes qui répondent à notre politique nous imposant de travailler uniquement avec des adultes et en conséquence, notre personnel n'est pas qualifié pour venir en aide aux moins de 18 ans.

En tant que service à distance, il peut s'avérer difficile pour nous de soutenir correctement les mineurs, car nous ne disposons pas de service adapté capable d'aider ce groupe d'individus en cas de crise.

Les mineurs et la loi

La loi fixe l'âge de la majorité à 18 ans et il existe des exigences spécifiques concernant la formation et la qualification des personnes qui travaillent avec les moins de 18 ans.

En outre, un problème se pose lorsqu'il s'agit d'évoquer la majorité sexuelle qui est fixée à 16 ans au Royaume-Uni, un laps de temps de deux ans pendant lequel ils sont en mesure d'agir comme des « adultes » d'un point de vue juridique, mais sont toujours considérés comme des enfants aux yeux de la loi.

Notre obligation légale

Si nous sommes face à une personne âgée de moins de 18 ans qui se trouve en danger, nous sommes tenus par une obligation de diligence de contacter les autorités. Il peut s'agir des services sociaux ou de la police.

Si nous pensons qu'une personne mineure est en danger, nous devons agir, avec ou sans son consentement.

Nous essayons toujours d'en parler à la personne concernée en premier lieu, mais nous devons agir même si elle ne souhaite pas que nous contactions les autorités.

Il existe des personnes compétentes

Si vous avez moins de 18 ans et que vous êtes confronté, ou avez été victime d'abus sexuel masculin, [découvrez ce que vous pouvez faire](#), et quels sont les organismes qui peuvent vous venir en aide.